



## BILAN DU PLAN DE LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE 2019-2020

## RÉSULTATS OBTENUS

Comme prévu à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ont été évalués. Un comité a été mis en place en 2019-2020 pour un établir un plan d'action et s'assurer du suivi adéquat des signalements.

Tous les signalements ont été traités avec diligence. La majorité des situations se sont résorbées à la suite des interventions. Toutefois, une situation d'intimidation a demandé des interventions extérieures.

## MOYENS MIS EN PLACE

Les mesures de préventions prévues au plan de lutte à l'intimidation et à la violence ont pour la plupart été réalisées. Toutefois, en raison de la Pandémie causant la fermeture temporaire des écoles, certaines activités ont dû être annulées. Plusieurs actions et ateliers de sensibilisation ont été proposés en classe ou en sous-groupe.

- Surveillance sécuritaire;
- Tuteurs à tous les niveaux;
- Rencontres éducatives et préventives avec la policière communautaire;
- Rencontres individuelles avec le personnel non enseignant;
- Pièce de théâtre le Confessionnal pour les élèves de la cinquième secondaire;
- Atelier par la policière communautaire sur l'utilisation des réseaux sociaux;
- Atelier présenté par Le Gris Montréal (LGBTQ+) pour les élèves de la troisième secondaire (annulé);
- Activité de sensibilisation à l'autisme (annulée);
- Activité de sensibilisation à la santé mentale (annulée).

## RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENT PROPOSÉS :

Pour l'année 2020-2021, dans le contexte actuel, les actions à privilégier viseront à favoriser un environnement sain et sécuritaire pour tous.

- Ajouter des surveillants à toutes les portes d'entrées;
- Ajouter un surveillant d'élève à l'extérieur;
- Ajouter des services en éducation spécialisée;
- Afficher les comportements attendus dans l'école;
- Faire une tournée des classes pour sensibiliser les élèves en lien avec l'autisme;
- Sensibiliser les élèves en lien avec la discrimination et le racisme;
- Mettre en place un comité d'encadrement en lien avec le soutien aux comportements positif;
- Communiquer les informations aux parents en lien avec les ateliers de sensibilisation;
- Proposer de la formation continue auprès des intervenants impliqués en matière de violence et d'intimidation.

Adopté au CÉ le 2020-10-13, CE054-10-13.